VERBAND DER GETREIDESAMMELSTELLEN DER SCHWEIZ
FEDERATION SUISSE DES CENTRES COLLECTEURS VGS

Droit de production / convention pour la livraison du colza HOLL de la récolte 2027

Graines de colza High oleic / Low linolenic (ci-après colza HOLL) (dans les quantités attribuées par les organisations agricoles).

Conditions générales :

Sont valables : les conditions de prise en charge de swiss granum, y compris les „conditions contractuelles oléagineux : attributions et Suisse Garantie“, ainsi que les conditions d'hygiène pour les producteurs du centre collecteur.

Le producteur possède une attribution valable de la FSPC et utilise des variétés de la liste recommandée. Le centre collecteur s'engage à prendre en charge la quantité effectivement récoltée et à payer une prime supplémentaire par rapport aux graines de colza classique pour la quantité attribuée.

La production de colza HOLL se base sur une convention-cadre entre les partenaires du marché. Les centres collecteurs affiliés à la VGS sont liés par contrat pour l'obtention et l'attribution de droits de production (via les semences). Eric Schweizer SA assure la logistique des semences, le support technique et les contrôles sur le terrain, sauf communication explicite par écrit aux centres collecteurs de la VGS.

Le centre collecteur, en fonction de modifications sur le marché et sans autres obligations, peut se retirer du contrat avant l'envoi des passeports-produits au début juillet. Le producteur peut, le cas échéant, cultiver du colza classique et le livrer au centre collecteur.

Les conditions de production mentionnées ci-dessous sont nécessaires pour éviter une fécondation croisée ou le mélange de variétés HOLL avec des variétés classiques, permettant ainsi de garantir la composition spécifique en acides gras.

Conditions de production et engagements du producteur

- Une rotation des cultures de 4 ans au moins s'applique : aucune culture de colza (classique ou HOLL) pendant les quatre dernières années sur la parcelle prévue.
- Le producteur s'engage à livrer la totalité de la récolte produite sur sa surface au partenaire contractuel (centre collecteur).
- Afin de garantir la qualité des variétés HOLL, il est nécessaire à éviter des repousses de colza classique. Idéalement, il existe une barrière physique entre les variétés HOLL et les variétés classiques (par exemple : route, chemin, autre culture, remblai).
- Il faut vider et nettoyer parfaitement le semoir avant les semis, afin d'éviter tout mélange avec d'autres semences de colza. Il ne faut pas ajouter aux semences des soldes de variétés de colza classique, ni des semences de navettes.
- Il faut vider totalement la moissonneuse-batteuse avant le battage. La récolte ne doit en aucun cas être mélangée aux graines de colza classique, ni dans le char, ni durant le transport, ni lors de la prise en charge par le centre colleteur.
- Si, pour différentes raisons, la quantité convenue n'a pas pu être semée, le producteur a l'obligation d'en informer immédiatement le centre collecteur et Agrosolution.

Bernstrasse 55, CH-3052 Zollikofen
T +41 (0)31 915 21 11 vgs@vsf-mills.ch www.getreidesammelstelle.ch

Conditions pour la collecte de données :

- Pour l'organisation de l'analyse des semences HOLL, le Secrétariat de la VGS a besoin des données suivantes enregistrées auprès *d'agrosolution* : année de récolte, superficie, quantité attribuée, centre collecteur prévu, informations clients y compris numéro de téléphone.
- Le producteur autorise *agrosolution* à mettre les données susmentionnées à la disposition du Secrétariat de la VGS.
- Le Secrétariat de la VGS transmet ces données à la *Eric Schweizer AG* pour l'acquisition des semences.
- Le Secrétariat de la VGS ainsi que la *Eric Schweizer AG* s'engagent à utiliser les données reçues uniquement aux fins indiquées ci-dessus. Ni le Secrétariat de la VGS, ni la *Eric Schweizer AG* n'ont le droit de communiquer les données à un tiers ou de les utiliser à d'autres fins.

Zollikofen, le 20 avril 2026

Bernstrasse 55, CH-3052 Zollikofen
T +41 (0)31 915 21 11 vgs@vsf-mills.ch www.vsf-mills.ch